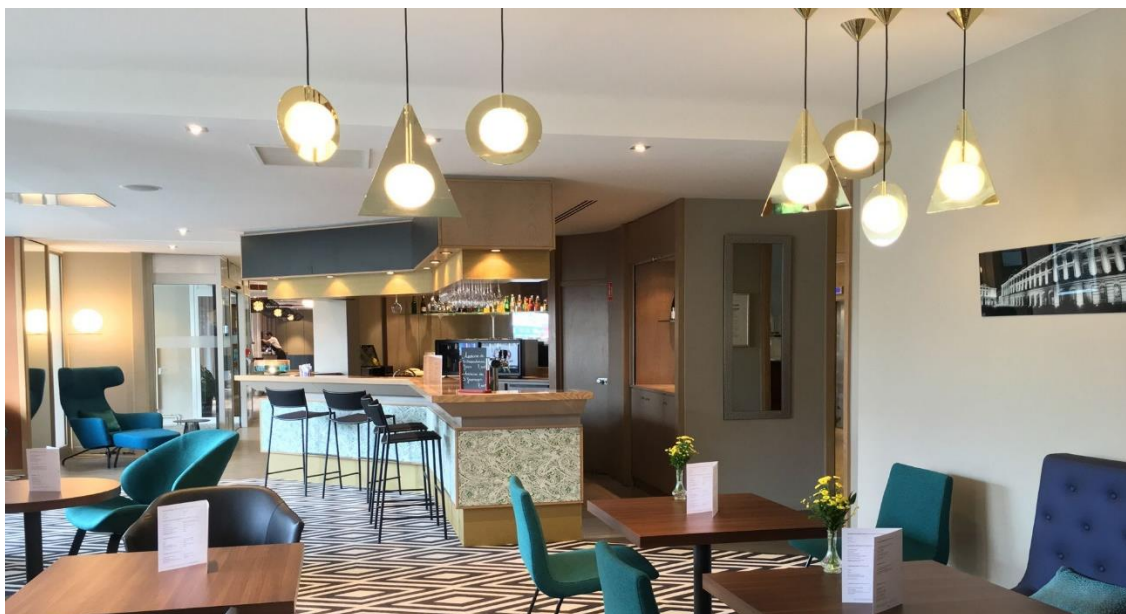


ALTUR INVESTISSEMENT CÈDE LE MERCURE METZ CENTRE

Paris, le 11 juillet 2019 – Altur Investissement (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) et Turenne Hôtellerie (l'équipe hôtelière du Groupe Turenne Capital), accompagnés par l'Institut Lorrain de Participation, annoncent la cession des murs et du fonds de commerce de l'hôtel Mercure Metz Centre acquis en décembre 2013.



Situé en plein cœur du centre-ville de Metz, à 4 km du Technopôle et à 5 km du Parc des expositions, le Mercure Metz Centre, classé 4 étoiles, offre 112 chambres, trois salles de conférence modulables pour les séminaires d'entreprises ou les réunions professionnelles avec une capacité d'accueil maximale de 240 personnes ainsi qu'un restaurant. Grâce à son emplacement géographique et à son organisation, cet hôtel séduit aussi bien une clientèle d'affaires qu'une clientèle familiale et touristique. L'hôtel a été rénové entre 2014 et 2015 afin de dynamiser son image et mieux s'adapter aux différentes périodes d'activité et aux différentes clientèles.

L'acquéreur, Heintz Hôtels, groupe régional, dispose d'une dizaine d'établissements dans la région et de plusieurs projets hôteliers en développement.

François Lombard, Gérant d'Altur Investissement, commente : « *Sous l'impulsion de Turenne Hôtellerie, qui a effectué un remarquable travail de rénovation et d'optimisation de la gestion, la cession de cet actif permet à Altur Investissement de concrétiser sa stratégie de diversification de ses actifs et de création de valeur. Début 2019, Altur Investissement a confirmé sa confiance et ses ambitions sur le secteur de l'hôtellerie, en accompagnant l'équipe de Turenne Hôtellerie pour la levée du fonds Turenne Hôtellerie 2. Toujours en partenariat avec Turenne Hôtellerie, Altur Investissement aura l'opportunité d'investir dans de nouveaux actifs hôteliers dans les prochains mois.* »

Sarah Carbonel, Directrice d'investissement de Turenne Hôtellerie, indique : « *Le Mercure Metz Centre**** symbolise notre stratégie d'investissement : nous accompagnons dans leur transformation et leur rénovation des hôtels implantés dans les grandes agglomérations françaises afin de leur donner un nouveau souffle et de dynamiser leur activité. Nous sommes ravis de cette opération avec le groupe Heintz Hôtels qui partage la même vision du développement hôtelier que nous et va permettre à cet établissement de maintenir sa position d'hôtel de référence à Metz.* »

INTERVENANTS

Investisseurs	Turenne Hôtellerie – Sarah Carbonel, Benjamin Altaras, Alexis de Maisonneuve Altur Investissement – François Lombard, Bertrand Cavalie
Conseil vendeur	KL Associés – Antony Terny

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

29 juillet 2019 : ANR au 30 juin 2019 et résultats semestriels 2019

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 18 sociétés et 3 FPCI dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé I*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste du secteur de l'irrigation et du telecare.

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers
- *Cepane/Cevino Glass*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets.

Distribution spécialisée :

- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *Béranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairet@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du *financial services and markets act 2000* (*financial promotion*) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (*high net worth entities*) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.